

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 16 juillet 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 10

Date d'affichage de la liste des délibérations : 26 juillet 2024

votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – YBERT Valéry – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa – LECOEUR Maurice

Absents excusés :

GRINCOURT Vincent a donné procuration de vote à VANDENAWEELE Guy
LEMAITRE Stéphanie – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

7 – FINANCES LOCALES

7.10 – Divers

Mise à disposition des documents d'urbanisme communaux à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche dans le cadre de la gestion de l'actif - Délibération n° DEL2024-07-08

M. Le Maire informe les conseillers :

la prise de compétence « Plan locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » par la communauté de communes du canton de Lessay aurait dû conduire à la mise à disposition de l'intercommunalité des documents d'urbanismes communaux de ce territoire, ce qui n'a pas été réalisé à l'époque.

Afin de régulariser cette situation, il convient d'envisager la mise à disposition de ces biens par les communes de ce territoire à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

Ceci exposé, il est proposé aux membres du conseil municipal de mettre à disposition les biens suivants afin de permettre leur intégration dans l'actif de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

Il est précisé que pour la commune de Saint-Germain-sur-Ay le montant du bien présenté ci-après correspond effectivement au cumul des biens détenus par les communes au compte 202.

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Commune	N° INVENTAIRE pour la COCM	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE
ST GERMAIN SUR AY	DOCURBA-STGERMAINAY	Document d'urbanisme - St germain sur ay	47 941.03 €	0.00 €

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article unique :** de mettre à disposition les biens suivants afin de permettre leur intégration dans l'actif de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

Il est précisé que pour la commune de Saint-Germain-sur-Ay le montant du bien présenté ci-après correspond effectivement au cumul des biens détenus par les communes au compte 202.

Commune	N° INVENTAIRE pour la COCM	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE
ST GERMAIN SUR AY	DOCURBA-STGERMAINAY	Document d'urbanisme - St germain sur ay	47 941.03 €	0.00 €

Adoptée à la majorité des votants
(11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,

Le 25 juillet 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO

Le Maire,
Christophe GILLES

Je, Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

Signé par : Christophe
GILLES
Date : 31/07/2024
Qualité : Maire